

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Royan

Séance du 21 décembre 1964

OBJET :

Honoraires de Me Font Réault
Affaire Le Glacier

64753

Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 décembre 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître Pierre de FONT REAULT, avocat à Paris a représenté la Ville dans différentes instances contre la Société des Casinos et le Café Le Glacier

Il présente un mémoire d'honoraires s'élevant à la somme de 1 500 francs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le mémoire présenté par Me Pierre FONT REAULT avocat 59 rue de Babylone à Paris 7e, C. C. P. Paris 17 80-60 la somme de 1 500 francs

DECIDE

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre XXX

article 5 du budget de 1964 "Honoraires d'Avoués et
d'Avocats".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 30 DEC. 1964
Le Sous-Prefet,

